

LIGNES DIRECTRICES SUR L'ÉLABORATION DES POLITIQUES DU PLC



V 1.0
Mars 2017

TABLE DES MATIÈRES

Contexte	3
Introduction	4
1 Principes	5
2 Procédures.....	6
3 Mobilisation continue	7
4 Résolutions de politiques.....	8
5 Congrès national - Vote et priorisation.....	11
6 Autres lignes directrices	12
7 Échéancier	15

CONTEXTE

La Constitution du PLC que les délégués ont approuvée lors du Congrès biennal de 2016 au mois de mai à Winnipeg stipule que le conseil d'administration du PLC doit établir et maintenir un processus d'élaboration des politiques qui prévoit :

- des communications et des discussions entre les libéraux inscrits;
- la présentation de rapports et la reddition de comptes aux libéraux inscrits;
- la flexibilité nécessaire pour faire face à l'évolution de la technologie, des conditions et des cycles électoraux; et
- un apport à la plate-forme électorale de la part des libéraux inscrits.

En plus de préciser les rôles importants des conseils provinciaux et territoriaux (CPT) et des associations de circonscription (ADC) dans le processus d'élaboration des politiques du PLC, la Constitution du PLC indique l'objet du Parti, les droits des libéraux inscrits, le rôle du chef et les exigences relatives aux congrès. Tous ces éléments sont pertinents pour les procédures proposées.

OBJET DU PROCESSUS D'ÉLABORATION DES POLITIQUES DU PLC :

Encourager la participation des libéraux inscrits aux affaires publiques du Canada :

- en défendant et en appuyant les valeurs, la philosophie, les principes et les politiques établies du Parti libéral;
- en fournissant aux libéraux inscrits une tribune leur permettant d'améliorer les politiques, de participer aux affaires publiques et de contribuer à la plate-forme électorale;
- en s'adaptant à l'évolution de la technologie, des conditions et des cycles électoraux;
- en soutenant et en appuyant les députés élus et les candidats désignés.

En décembre 2016, le conseil d'administration du PLC a approuvé un règlement pour guider l'approche du Parti en matière de consultation sur les politiques et d'élaboration des politiques. En plus de tenir compte de la rétroaction considérable des libéraux inscrits, le nouveau règlement sur les politiques :

- recentre les objectifs du processus d'élaboration des politiques du PLC sur la définition de l'objet du Parti;

- facilite un mode de participation souple et la collaboration entre la base militante du PLC et sa direction;
- rétablit un Comité national des politiques, qui comprend des représentants de chaque CPT et commission, ainsi que le chef et un représentant du caucus;
- établit un échéancier fiable pour la publication des procédures qui sert de guide dans l'élaboration et la priorisation des propositions de politiques émanant des commissions du PLC, des CPT, des ADC et du caucus;
- crée un Comité national de la plate-forme;
- facilite la mobilisation en ligne concrète des libéraux inscrits;
- veille à ce que la Commission des peuples autochtones (CPA) ait l'occasion de fournir ses commentaires sur toute proposition de résolution de politique portant principalement sur les peuples autochtones.

INTRODUCTION

Le règlement sur les politiques stipule que le Comité national des politiques :

- coordonne le processus de consultation sur les politiques et d'élaboration des politiques avec les CPT et les commissions nationales;
- définit par écrit les exigences et les procédures en matière d'élaboration et de priorisation des politiques aux fins de ratification par le Conseil national du PLC;
- publie et distribue les procédures dans les huit (8) semaines suivant l'annonce d'un congrès national;
- s'assure que toutes les résolutions à étudier au Congrès national de 2018 sont publiées et diffusées au moins deux (2) mois à l'avance;
- offre de l'information et des formations aux libéraux inscrits sur le processus d'élaboration et de priorisation des politiques;
- tient une compilation à jour de toutes les politiques du Parti sur le site Web de ce dernier.

Les lignes directrices proposées portent sur la mobilisation continue, les principes et les procédures, les résolutions de politiques, les échéanciers et la priorisation au congrès national. Elles appuient le mandat du Comité national des politiques et tiennent compte de la rétroaction des libéraux inscrits de tout le pays.

RÉSULTATS DU SONDAGE

Plus de 4 100 réponses de libéraux inscrits, Septembre 2016

Vote en ligne :

- 48 % pensent que les libéraux inscrits doivent voter sur les résolutions de politiques en combinant la priorisation en ligne et la participation à des congrès nationaux et régionaux
- 24 % se prononcent pour le vote en ligne seulement; 10 % sont pour la participation à des congrès uniquement

Discussions axées sur les politiques lors d'un congrès national :

- 48 % souhaitent débattre et prioriser de 30 à 60 résolutions
- 17 % déclarent qu'il faut débattre des politiques et les approuver lors d'un congrès spécial
- 14 % souhaitent étudier en détail le plus de résolutions possible (de 60 à 200)
- 7 % déclarent qu'il faut simplement étudier et approuver les résolutions de politiques en ligne

Statut des résolutions de politiques prioritaires approuvées lors d'un congrès national :

- 63 % déclarent que les résolutions prioritaires doivent demeurer des politiques jusqu'à leur révocation
- 15 % affirment qu'elles devraient le rester jusqu'au prochain congrès national; 13 % déclarent qu'elles devraient le rester jusqu'à la prochaine élection
- 4 % affirment que les politiques approuvées ne devraient avoir aucune date d'expiration

1 PRINCIPES

1.1 Pour aider à réaliser l'objet du Parti énoncé et décrit dans la Constitution, le processus d'élaboration des politiques du PLC doit :

- promouvoir la diversité, le bilinguisme et l'équité entre les sexes;
- faciliter la mobilisation continue des libéraux inscrits;
- repousser la limite traditionnelle des résolutions et des plates-formes de campagnes d'une page.

1.2 Sur son territoire, chaque président des politiques et secrétaire aux politiques élu est chargé de faciliter un processus d'élaboration des politiques démocratique et transparent favorisant la mobilisation des libéraux inscrits de la base, conformément à la Constitution et aux règlements du PLC.

1.3 Le caucus, les commissions et les CPT peuvent parrainer des propositions de politiques en vue de leur étude par le Comité national de la plate-forme, les libéraux inscrits et les délégués au congrès national, conformément aux présentes lignes directrices.

1.4 Reconnaissant que la participation est volontaire, chaque parrain qui choisit de soumettre des résolutions de politiques au congrès national doit avoir l'assurance qu'au moins une de ses priorités sera étudiée par les délégués.

1.5 La production de rapports d'étape à intervalle régulier sur les résolutions et les engagements de plate-forme prioritaires constitue un élément clé du processus d'élaboration des politiques du PLC.

2 PROCÉDURES

2.1 Les CPT et les commissions ont la latitude d'élaborer, choisir et prioriser des propositions de politiques en fonction des critères de leur propre secteur. Cependant, leurs processus de gouvernance doivent :

- être démocratiques;
- comprendre une participation concrète des ADC et des libéraux inscrits;
- promouvoir l'innovation et l'accessibilité;
- se conformer à la Constitution et au règlement sur les politiques du PLC.

2.2 Pour être recevables, les résolutions doivent respecter les critères de qualité et l'échéancier établis à la section 4 des présentes lignes directrices sur les procédures.

2.3 Au nom du Conseil d'administration du PLC, le Comité national des politiques est chargé d'assurer la conformité avec les présentes lignes directrices et d'apporter des améliorations s'il y a lieu.

2.4 Étant entendu que les présentes procédures se rapportent expressément au Congrès national de 2018 et à l'élection de 2019, elles ont été rédigées en sachant qu'une version de portée plus générale pourrait être préparée et ultérieurement rattachée au règlement sur les politiques.

3 MOBILISATION CONTINUE

3.1 Chaque président des politiques et secrétaire aux politiques élu doit encourager la participation active et en temps opportun aux affaires publiques de sa collectivité, en faisant la promotion des valeurs libérales et en ouvrant des tribunes pour que les citoyens puissent exprimer leurs idées sur les enjeux d'actualité. Cette mobilisation continue peut prendre les formes suivantes :

- appui logistique aux députés libéraux;
- organisation de forums publics et de rencontres sociales dans les circonscriptions orphelines, avec le personnel du PLC;
- suivi des résolutions approuvées lors d'un congrès par le biais d'activités de défense, de correspondance ou de préparation d'énoncés de politiques;
- liaison avec les associations de circonscription voisines et les représentants locaux des commissions;
- communication sur les occasions de mobilisation offertes par le gouvernement et rapports d'étape, à intervalle régulier, sur la mise en œuvre de la plate-forme du PLC;
- sondages sur des enjeux importants de compétence fédérale;
- participation à des œuvres de bienfaisance et soutien de causes communautaires à l'échelle locale et provinciale;
- rencontres autour d'un café et discussions au café du coin;
- autres idées créatives des commissions, CPT et ADC.

3.2 Rôles des secrétaires aux politiques et présidents des politiques du PLC :

NATIONAL	CPT	ADC	COMMISSION
<ul style="list-style-type: none"> • Président le Comité national des politiques • Mettent en œuvre le règlement et les lignes directrices sur les politiques • Assurent la liaison avec la direction du Parti et du caucus • Travailler avec le Comité national des politiques pour mettre en lumière les enjeux 	<ul style="list-style-type: none"> • Président le comité des politiques du CPT • Assurent la mobilisation continue (<i>section 3.1</i>) • Respectent la Constitution, les règlements et les lignes directrices sur les politiques du PLC • Assurent la liaison avec le caucus 	<ul style="list-style-type: none"> • Appuient le député élu ou le candidat désigné • Assurent la mobilisation continue (<i>section 3.1</i>) • Respectent la Constitution, les règlements et les lignes directrices sur les politiques du PLC • Président le comité des politiques des 	<ul style="list-style-type: none"> • Assurent la mobilisation continue (<i>section 3.1</i>) des libéraux inscrits de leur groupe démographique • Respectent la Constitution, les règlements et les lignes directrices sur les politiques du PLC

préoccupants et les éventuelles mesures à prendre en matière de politiques	<ul style="list-style-type: none"> • Assurent le suivi des politiques prioritaires • Participent au Comité national 	ADC et participent aux comités des CPT	<ul style="list-style-type: none"> • Assurent la liaison avec la direction du caucus ou du Parti
--	---	--	---

3.3 Le Comité national des politiques et le PLC tiennent une trousse d'outils accessible en ligne à la disposition des présidents des politiques des CPT, des ADC et des commissions ainsi que des libéraux inscrits, sur mon.liberal.ca.

3.4 Un cycle de mobilisation continue proactive dépend de l'ouverture de voies de communication bien établies au sein du Parti. En collaboration avec le personnel du PLC et en comprenant que les ressources sont limitées, le Comité national des politiques veillera à ce que les présidents des politiques et les secrétaires aux politiques élus reçoivent de l'information et du soutien pour aider à faciliter la mobilisation continue.

4 RÉOLUTIONS DE POLITIQUES

4.1. Pour être recevables les résolutions de politiques doivent :

- respecter la Constitution du Canada et la *Charte canadienne des droits et libertés*;
- être de compétence nationale, relever de la compétence fédérale et viser un but en matière de politiques publiques;
- exprimer une conviction que le PLC doit prendre position ou réclamer que des mesures soient prises à l'égard d'un enjeu;
- être factuelles et tenir compte de la consultation d'experts reconnus;
- être issues d'un processus démocratique comprenant une mobilisation véritable des libéraux inscrits;
- être soumises au Comité national des politiques avant le 27 novembre 2017;
- ne pas reproduire les engagements de la plate-forme électorale de 2018 ni les résolutions prioritaires du Congrès national de 2014 ou de 2016;
- se limiter à 275 mots répartis en quatre sections (voir l'exemple à la section 4.4).

SECTION	DESCRIPTION
Titre	Doit être concis et préciser rapidement le sujet de la résolution
Préambule	Expose la situation ou le contexte à l'origine de l'idée de politique et les raisons de l'importance de cette idée; présente une série d'énoncés fondés sur des faits objectivement vérifiables qui commencent par « ATTENDU QUE »; identifie les tierces personnes consultées dans la préparation de la proposition de politique
Orientation	Définit les mesures que le parrain souhaite que le PLC prenne, sous forme d'énoncé ou de série d'énoncés qui commencent par l'expression « IL EST RÉSOLU QUE »
Auteur	Nom et coordonnées (lien) du ou des parrains

4.2 En ce qui a trait au Congrès national de 2018 et à la campagne électorale de 2019, les conseils provinciaux, les commissions et le caucus national sont invités à parrainer jusqu'à six (6) résolutions de politiques prioritaires. Les territoires sont invités à soumettre au total six (6) résolutions, soit deux (2) résolutions par territoire ou toute combinaison convenue entre eux. Ces propositions de politiques seront étudiées en quatre (4) volets :

PLATE-FORME	EN LIGNE	CONGRÈS	PRIORITAIRES
Les CPT, le caucus et les commissions soumettent chacun six (6) résolutions au Comité national des politiques. Le secrétaire aux politiques du PLC transmet ces propositions directement au Comité national de la plate-forme pour étude en vue de la prochaine plate-forme électorale.	Les trois (3) politiques principales de chaque parrain sont étudiées par les libéraux inscrits partout au Canada, par le biais d'un atelier et processus de priorisation en ligne organisé par le Comité national des politiques.	Les trente (30) principales idées de politiques choisies par les libéraux inscrits lors de l'atelier en ligne seront débattues et leur priorité sera définie durant le Congrès de 2018 du PLC.	Les délégués au congrès du PLC priorisent les quinze (15) principales idées de politiques pour le Comité national de la plate-forme. Le PLC devra présenter des rapports à intervalle régulier sur ces résolutions prioritaires.
96 résolutions	48 résolutions	30 résolutions	15 résolutions

4.3 Pour promouvoir la mobilisation continue, les CPT et les commissions peuvent approuver et prioriser des résolutions supplémentaires en dehors du processus du congrès national et de la plate-forme, étant entendu que ces résolutions ne sont pas considérées comme des politiques du Parti.

4.4 La résolution suivante présente un modèle de résolution proposée :

STRATÉGIE NATIONALE : SÉCURITÉ DE L'APPROVISIONNEMENT EN EAU

ATTENDU QUE l'eau est un besoin fondamental de la vie qui concourt à la liberté et à la sécurité de chacun;

ATTENDU QUE de nombreuses communautés canadiennes ont ou continuent d'avoir des problèmes de pénurie d'eau et de qualité de l'eau;

ATTENDU QUE la sécurité de l'approvisionnement en eau court des risques de plus en plus grands à cause des changements climatiques;

ATTENDU QU'à l'heure actuelle, les droits et permis commerciaux relatifs à l'eau sont vendus aux Canadiens à un coût bien moindre que leur valeur réelle;

ATTENDU QUE les commanditaires de la présente résolution ont consulté des chercheurs de l'Université de la Saskatchewan ainsi qu'un vaste éventail d'intervenants en agriculture et en environnement partout au Canada lors de la préparation de la présente résolution;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada presse le gouvernement du Canada de mettre à jour et en œuvre la Politique fédérale relative aux eaux du Canada de 1987 en prêtant plus particulièrement attention à :

- établir les priorités pour l'utilisation de l'eau et réglementera sa vente;
- cartographier, accroître et protéger les stocks canadiens d'eau;
- réglementer selon les normes les plus strictes les émissions des eaux usées d'origine industrielle et commerciale.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada consulte l'ensemble des provinces, des territoires, des Premières Nations et des collectivités métisses et inuites ainsi que la Fédération canadienne des municipalités et tous les autres intervenants pertinents pour élaborer une politique nationale de l'eau à visée exhaustive.

Parti libéral du Canada (Saskatchewan)

Personne-ressource : *INSÉRER l'adresse de courriel et/ou le numéro de téléphone du PLCS*

4.5 La « plate-forme » est le document de politique que le chef présente aux Canadiennes et aux Canadiens pendant une campagne électorale. En collaboration avec les coprésidents de campagne et le président du caucus national, le chef établira un **Comité national de la plate-forme** avant chaque campagne électorale fédérale. Le Comité national de la plate-forme demandera l'avis du Comité national des politiques en faisant appel au secrétaire aux politiques, et il recevra les résolutions de politiques soumises par les CPT, les commissions et le caucus national, tel qu'indiqué aux sections 4.1 et 4.2.

5 CONGRÈS NATIONAL – VOTE ET PRIORISATION

5.1 ADC, CPT, commissions et caucus

Les CPT et les commissions nationales ont la possibilité d'élaborer des processus de vote et de priorisation des résolutions de politiques pour le Comité national des politiques et le congrès national, pourvu qu'ils se conforment aux présentes lignes directrices, ainsi qu'à la Constitution et aux règlements du PLC.

Tout comme les présentes lignes directrices, les processus des CPT et commissions doivent être publiés et communiqués aux ADC et représentants locaux de manière proactive et dans les meilleurs délais.

Le caucus national peut élaborer et prioriser des résolutions de politiques pour le Comité national de la plate-forme et le congrès national, sous la direction du président du caucus national.

Le caucus national peut élaborer et prioriser des résolutions de politiques pour le Comité national de la plate-forme et le congrès national de la manière qui lui convient, sous la direction du président du caucus national.

5.2 Ordre du jour du congrès et présentations

Les parrains devront identifier trois libéraux inscrits qui sont prêts à intervenir en faveur de leur(s) résolution(s) prioritaire(s) lors du congrès national.

Le secrétaire aux politiques du PLC collaborera avec le(s) président(s) du congrès national et le personnel du PLC pour établir l'horaire des plénières, coordonner les modérateurs et confirmer des méthodes de vote qui favorisent une mobilisation véritable.

Les résolutions d'urgence seront recevables au congrès, conformément aux règles et procédures fixées par le Comité du Congrès national.

5.3 Dates clés (Les dates peuvent changer, avec l'approbation du Conseil national du PLC)

Avril 2017	Lancement du processus d'élaboration des politiques nationales et de mobilisation, avec les CPT, le caucus et les commissions
27 nov. 2017	Les CPT, le caucus et les commissions désignent jusqu'à 6 résolutions pour étude par le Comité national de la plate-forme; désignent 3 résolutions principales en vue de la priorisation au Congrès national; début de l'amalgame (40 jours)
7 janv. 2018	Échéance I de l'amalgame
14 janv. 2018	Les 3 principales politiques prioritaires de chaque parrain sont publiées en ligne pour être commentées par les libéraux inscrits en vue de l'étude au Congrès national (30 jours)
14 fév. 2018	Fin de la période de commentaires en ligne; reprise de l'amalgame (14 jours)
28 fév. 2018	Échéance II de l'amalgame
4 mars 2018	Début du vote en ligne (14 jours)
18 mars 2018	Échéance du vote en ligne
26 mars 2018	Publication des résultats du vote en ligne et des 30 principales résolutions qui seront soumises à débat et priorisation au Congrès national du PLC
19 au 21 avril 2018	Début du Congrès national (3 jours à Halifax); 15 principales résolutions prioritaires désignées par les délégués; communication aux libéraux inscrits partout au Canada dans les 14 jours

6 AUTRES LIGNES DIRECTRICES

6.1 Peuples autochtones

Le nouveau règlement sur les politiques stipule que le Comité national des politiques doit veiller à ce que la Commission des peuples autochtones puisse formuler des commentaires sur toute proposition de résolution de politique portant principalement sur les peuples autochtones avant l'examen de ladite proposition.

Le secrétaire aux politiques du PLC et le représentant de la CPA qui siège au Comité national des politiques établiront un réseau de personnes-ressources de la CPA à consulter dans les régions, avec les parrains, si besoin est.

Les parrains pertinents devront mentionner la participation de la CPA dans leurs résolutions.

6.2 Vote en ligne

Le Comité national des politiques collaborera avec le personnel du PLC pour élaborer un système commun et un mécanisme de sécurité visant un processus de commentaires et de priorisation en ligne.

Ce système en ligne comprendra un code de conduite qui interdira tout commentaire anonyme, non professionnel et irrespectueux.

Les parrains des résolutions doivent être prêts à maintenir leurs résolutions prioritaires (maximum de trois) en ligne. Ils y adjoindront des liens menant à des renseignements de référence et ils désigneront des représentants qui animeront un débat en ligne respectueux d'une durée d'environ 30 jours en janvier-février 2018.

Dans les régions rurales, pour faciliter la participation des libéraux inscrits qui n'ont pas accès à un ordinateur, le Comité national des politiques collaborera avec le personnel du PLC, les CPT et les commissions pour envisager d'autres solutions ou des lieux de réunion durant les périodes de consultation ou de vote.

6.3 Amalgame

L'amalgame des résolutions consiste à combiner des propositions de politiques semblables.

Si un parrain souhaite amalgamer une résolution de politique, son instance dirigeante doit désigner une personne qui collaborera avec le secrétaire aux politiques du PLC pour amalgamer les résolutions.

Toute résolution amalgamée doit être présentée aux libéraux inscrits du territoire de chaque parrain participant et approuvée par chaque CPT ou conseil d'administration de commission concerné.

Les parrains auront 40 jours après la date butoir du 27 novembre 2017 décidée par le Comité national des politiques et visant les propositions de politiques à présenter au Congrès pour amalgamer les résolutions avec d'autres parrains (voir la section 5.3).

Les résolutions de politiques parrainées à présenter au Congrès national ne pourront plus être modifiées avant la fin de la période de commentaires en ligne, qui tombe le 14 février 2018 (voir la section 5.3).

Les parrains disposeront également de quatorze (14) journées civiles, après la période de commentaires en ligne, pour amalgamer leurs résolutions prioritaires avec d'autres parrains avant le début du vote et de la priorisation en ligne (voir la section 5.3).

Aucun amalgame ni modification ne pourra avoir lieu après le début du vote en ligne, dont la date est fixée au 4 mars 2018. Cela inclut le Congrès national.

Les parrains peuvent retirer une de leurs résolutions de politiques à tout moment, sur avis écrit de leur instance dirigeante.

6.4 Résolutions de 2016

Selon la Constitution du PLC en vigueur précédemment :

- Les résolutions approuvées lors des ateliers du Congrès de 2016 sont reconnues à titre de politiques du PLC jusqu'au prochain congrès national.
- Les vingt-et-une (21) résolutions approuvées lors de la séance plénière du Congrès de 2016 doivent faire l'objet de rapports à intervalle régulier pendant une durée indéterminée.

Dès la mise sur pied du Comité national de la plate-forme, le Comité national des politiques lui soumettra les résolutions présentées à la séance plénière du Congrès de 2016 pour qu'il les étudie.

Pour promouvoir la mobilisation continue, le secrétaire aux politiques du PLC créera des groupes de travail relevant du Comité national des politiques, qui dirigeront le suivi des résolutions de la plénière de 2016 et produiront des rapports d'étape à intervalle régulier (voir l'échéancier).

6.5 Statut des résolutions prioritaires au fil du temps

Comme auparavant, ni la nouvelle Constitution du PLC ni le nouveau règlement sur les politiques ne fixe la durée pendant laquelle une résolution prioritaire doit continuer d'être considérée comme une politique du Parti. Dans ces circonstances, les résolutions approuvées n'ont aucune date d'expiration et ne sont assorties d'aucun processus de renouvellement.

Conformément à l'exigence stipulée dans le nouveau règlement sur les politiques de tenir une compilation à jour de toutes les politiques du Parti sur le site Web du PLC, le secrétaire aux politiques mettra sur pied un groupe de travail relevant du Comité national des politiques. Ce groupe de travail sera composé des anciens présidents des politiques du PLC et de membres du groupe de travail chargé du règlement sur les politiques et il sera chargé d'élaborer une proposition visant l'examen et le renouvellement continus des résolutions de politiques prioritaires et la création éventuelle d'une catégorie de « politiques permanentes du PLC ».

À la suite de ce travail, le Comité national des politiques pourra soumettre une recommandation au Conseil d'administration national sur des améliorations à apporter au nouveau règlement sur les politiques avant la tenue du prochain congrès national.

7 ÉCHÉANCIER

Les dates peuvent changer, avec l'approbation du Conseil national du PLC.

ÉCHÉANCIER	MESURE
Janv. 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Annonce de la date et du lieu du Congrès de 2018 • Mise sur pied du Comité national des politiques
Fév.-mars 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Le Comité national des politiques (CNP) met la dernière main aux lignes directrices sur l'élaboration des politiques du PLC • Préparation des plans de communication et de mobilisation du caucus et des ADC avec le personnel du PLC • Confirmation des échéanciers et dates clés des processus d'élaboration des politiques pour les CPT et commissions
Mars-avril 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation et formation des présidents des politiques des CPT, ADC et commissions • Publication des lignes directrices sur l'élaboration des politiques du PLC • Lancement du processus d'élaboration des politiques et de mobilisation communautaire au niveau des ADC, CPT et commissions (Avr. à confirmer)
Juin 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'étape du Comité national des politiques
Sept. à nov. 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Activités liées aux politiques organisées par les provinces et les commissions • <i>Grande fin de semaine des politiques – Activités d'ADC partout au Canada (À CONF.)</i>
Oct. 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport du PLC sur les politiques : plate-forme; résolutions de 2016; mise à jour sur le processus
Oct-nov. 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Planification de l'ordre du jour du Congrès : format de la séance plénière; méthodes de vote; rôles et responsabilités du Comité national des politiques
Nov. 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Date butoir pour la soumission des propositions de politiques des CPT, des commissions et du caucus au Comité national de la plate-forme électorale et au Comité national des politiques (27 novembre)

Déc. 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Traduction des résolutions prioritaires des CPT, des commissions et du caucus et préparation de leur publication en ligne; amalgame au niveau des CPT • Publication de toutes les propositions de politiques soumises au Comité national de la plate-forme
Janv. 2018	<ul style="list-style-type: none"> • Publication de la liste complète des propositions de politiques soumises au Congrès national; lancement de l'atelier en ligne pour les libéraux inscrits partout au Canada (14 janvier 2018)
Fév. 2018	<ul style="list-style-type: none"> • Fin de la période de commentaires et de priorisation en ligne; amalgame
Mars 2018	<ul style="list-style-type: none"> • Vote en ligne; publication des 30 résolutions priorisées pour le Congrès national
Avril 2018	<ul style="list-style-type: none"> • Finalisation et publication de l'ordre du jour des ateliers et du guide d'orientation pour le Congrès • Congrès du PLC (19 au 21 avril)
Printemps 2018	<ul style="list-style-type: none"> • Communication aux libéraux inscrits au sujet des résolutions prioritaires et des prochaines étapes
Printemps 2018	<ul style="list-style-type: none"> • Mise sur pied des groupes de travail relevant du Comité national des politiques et lancement du suivi des résolutions prioritaires du Congrès national 2018 du PLC; suivi continu des résolutions de 2016
Automne 2018	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport du PLC sur les politiques : plate-forme; résolutions prioritaires 2016/2018
À CONF.	<ul style="list-style-type: none"> • Mise sur pied du Comité national de la plate-forme : planification et mobilisation; étude des résolutions et des priorités des congrès de 2016 et de 2018
À CONF.	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation aux élections
À CONF. 2019	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement de la campagne et présentation de la plate-forme
Oct. 2019	<ul style="list-style-type: none"> • Élections fédérales